

Accords d'entreprise et négociations salariales : la Carac poursuit une politique RH volontariste

La Carac, mutuelle d'épargne, de retraite et de prévoyance, signe un accord sur les négociations salariales. Cet accord vient compléter la mise en place d'accords structurants négociés en 2021 avec les trois organisations syndicales représentatives.

Des négociations salariales à l'écoute des collaborateurs

À l'occasion des dernières NAO, la Carac a tenu à valoriser la mobilisation continue de ses collaborateurs tout au long de la crise sanitaire en 2021, au service du déploiement de son plan stratégique 'Ambition 2030', tout en prenant des mesures en faveur du pouvoir d'achat. Ainsi, la Carac et les trois organisations syndicales dans l'entreprise (FO, CFDT, CFE-CGC) ont conclu un accord sur les salaires portant notamment sur :

- **Une revalorisation générale collective de 2,5 % des salaires bruts de référence** qui s'applique en complément de l'augmentation de la rémunération minimale annuelle garantie (RMAG) décidée au niveau de la branche de la Mutualité pour l'année 2022, soit 2,8%.
- **Des augmentations individuelles** sur la base de 1,5 % des salaires bruts.
- **Une prime exceptionnelle** de 500 € bruts pour les collaborateurs ayant assuré une présence physique continue sur site en 2021, durant la période de crise sanitaire.

À ces dispositions salariales s'ajoutent les accords structurants suivants, établis en concertation avec les représentants du personnel en 2021 :

- **Une politique de rémunération attractive**

Dans la continuité de l'accord d'intéressement que la Carac a mis en place dès 2007, ainsi que du PEE (Plan d'Épargne Entreprise), de l'abondement et de la retraite supplémentaire, la mutuelle a signé fin 2021 deux accords d'entreprise complémentaires :

- **Le versement d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat de 1 000 € pour les collaborateurs à temps plein**, présents toute l'année 2021 ayant perçu une rémunération totale brute inférieure à trois fois la valeur annuelle du SMIC.
- La non-revalorisation en 2022 de la cotisation 'frais de santé mensuelle' concernant les frais médicaux, après négociation avec la complémentaire santé.

- **Un accord d'entreprise structurant relatif à la GEPPMM**

L'accord Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels et Mixité des Métiers (GEPPMM) mis en place par la Carac, en tant qu'acteur de référence en épargne, retraite et prévoyance, accompagne les collaborateurs à divers niveaux pour la gestion de leur carrière, leur formation et prévoit également un parcours d'intégration pour les nouveaux embauchés. La mutuelle est à l'écoute des collaborateurs dans leur projet d'évolution professionnelle. S'y ajoute un accompagnement spécifique autour du départ à la retraite avec la **revalorisation de l'indemnité de départ à la retraite** (majoration de 25%) et la possibilité d'utiliser le Compte Epargne Temps (CET) en vue d'un aménagement de fin de carrière.

En parallèle, la Carac poursuit **un plan de formation ambitieux** afin d'accompagner sa transformation stratégique en consacrant en 2022 10,73 % de la masse salariale au plan de développement des compétences.

- **Des engagements pour la diversité et la parité**

Soucieuse d'une inclusion toujours meilleure de tous les profils salariés, la Carac développe diverses initiatives en ce sens. Elle est notamment engagée **depuis 2011 dans l'intégration de personnes en situation de handicap**, en encourageant leur recrutement.

Et concernant l'égalité femmes/hommes, l'année 2021 a marqué le renouvellement partiel du Conseil d'administration de la Carac qui compte désormais **20 membres** avec **11 hommes et 9 femmes** (une composition qui va au-delà des obligations légales qui fixent la représentation des femmes à 40% minimum pour toute élection se tenant depuis janvier 2020). Quant à l'effectif de la Carac, il comprend aujourd'hui **46 % d'hommes et 54 % de femmes**, avec 46 % de cadres (55% d'hommes et 45% de femmes).

En parallèle, un plan de recrutement dynamique a été mené pour accompagner la transformation de la mutuelle avec une **évolution des effectifs de 4% en 2021**. Et depuis 5 ans, 136 collaborateurs ont bénéficié d'une promotion, soit plus d'un tiers des effectifs.

- **Le télétravail au service de la protection des salariés et de leurs familles**

La Carac a souhaité étendre l'accès au télétravail (instauré en février 2019) aux collaborateurs qui n'en bénéficiaient pas avant la crise sanitaire. Pour ce faire, l'accord entré en vigueur le 1er octobre 2021 autorise les collaborateurs à temps plein du siège à télétravailler 2 jours par semaine plus une journée supplémentaire une semaine sur deux. Dans le réseau commercial, les assistants et assistantes télétravaillent 1 jour par semaine plus une journée supplémentaire une semaine sur deux. Les collaborateurs itinérants et les managers du réseau commercial bénéficient d'1 jour de télétravail par semaine.

Enfin, à la suite des dernières mesures prises par le gouvernement face à la cinquième vague de Covid, le Président, Pierre Lara, et le Directeur Général, Jean-Jacques Berthelé, ont aussi pris une série de mesures dont certaines donnent aux collaborateurs la possibilité de télétravailler jusqu'à 4 jours par semaine.

- **Un contrat de prévoyance collective dédié aux réservistes**

La Carac a souscrit pour l'ensemble de ses collaborateurs réservistes un contrat d'assurance prévoyance collective qui assure une protection spécifique en cas d'atteinte corporelle survenue à l'occasion de l'exercice d'une activité de réserve opérationnelle. Intégralement financé par la Carac, ce contrat prévoit en cas d'accident, des garanties dans le cadre de l'arrêt de travail, du décès, de l'invalidité permanente absolue et de l'invalidité permanente. La couverture de ce contrat a été étendue au risque maladie ayant pour origine l'activité de réserve militaire.

La Carac

Mutuelle d'épargne, de retraite et de prévoyance à taille humaine, la Carac conçoit, gère et distribue des solutions financières qui s'adressent à toutes les personnes soucieuses de performance et d'intégrité dans la gestion de leur patrimoine. La Carac dispose d'un réseau de collaborateurs sur l'ensemble du territoire qui, grâce à leur expertise, conseillent et accompagnent les épargnants dans la durée, face aux complexités du monde financier. Fière de son histoire et de sa culture mutualiste, porteuse de valeurs telles que l'engagement, la confiance, l'indépendance et la transparence, la Carac se fait un devoir d'être à la hauteur des attentes de ses adhérents. Garante de leur intérêt à la fois collectif et individuel, elle incarne un modèle avisé qui fait de ses adhérents des acteurs à part entière de la gouvernance.

Pour plus d'informations :

www.carac.fr - [Facebook/Carac.epargne](https://www.facebook.com/Carac.epargne)
[Twitter/Carac_epargne](https://twitter.com/Carac_epargne) - [linkedin/Carac](https://www.linkedin.com/company/Carac)

Contact presse : .becoming

Chrystel Libert

Consultante RP

06 52 49 31 30

chrystel.libert@becoming-group.com

Carac

Isabelle Genest

Responsable de la Communication

Tél. : 01 55 61 56 23

igenest@carac.fr